



Champeaux Animations Loisirs

Fiche d'identification

Section danse

Adhérent		Niveau			
Nom		Eveil corporel	<input type="checkbox"/>	Danse Adulte	<input type="checkbox"/>
Prénom		PPS (GS, CP)	<input type="checkbox"/>	CardioFitness(L)	<input type="checkbox"/>
Date de naissance		PPS (CE, CM)	<input type="checkbox"/>	CardioFitness(M)	<input type="checkbox"/>
Nom des personnes prenant en charge		PPS (Collège)	<input type="checkbox"/>	Renforcement musculaire Adultes	<input type="checkbox"/>
I'enfant à la fin des cours	<input type="checkbox"/> Parent(s)	PPS = Préparation Physique et Sportive			
<input type="checkbox"/> Enfant autonome	<input type="checkbox"/> Autre :				

Parents de l'adhérent

Nom du père		Prénom	
Nom de la Mère		Prénom	
Adresse			
Code postal - Ville			
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse e-mail :			

Partie réservée au CAL

Cotisation 1 ^{er} trimestre	Chèque n°	Le
Cotisation 2 ^{ème} trimestre	Chèque n°	Le
Cotisation 3 ^{ème} trimestre	Chèque n°	Le
Demande d'attestation le		Donnée le
Période d'essai		Certicat médical du
Le certificat médical est obligatoire et il devra être remis au plus tard lors du premier cours.		

Si vous souhaitez vous investir pour le CAL de façon bénévole, cochez cette case : J'autorise le CAL à prendre en photo ou filmer l'adhérent dans le cadre des activités de l'association et à exploiter ces images sur tout support de communication. J'accepte les termes du règlement intérieur de l'association qui est disponible à l'adresse suivante :
https://cal77720.fr/wp-content/uploads/2023/08/reglement_interieur.pdf Les inscriptions sont subordonnées au versement d'une cotisation annuelle arrêtée par le bureau du CAL chaque année.
La cotisation devra être réglée avant le 1er cours.**Cette cotisation annuelle reste définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.**

Un échelonnement trimestriel des encassemens pourra être accepté. (article n° 20 du règlement intérieur)

Les élèves devront souscrire une assurance tant pour les dommages dont ils seraient les auteurs (Responsabilité civile) que pour ceux qu'ils pourraient subir (assurance individuelle, accident corporel).

Observations :

Signature représentant légal



Champeaux Animations Loisirs

Fiche d'identification

Section danse

Adhérent		Niveau			
Nom		Eveil corporel	<input type="checkbox"/>	Danse Adulte	<input type="checkbox"/>
Prénom		PPS (GS, CP)	<input type="checkbox"/>	CardioFitness(L)	<input type="checkbox"/>
Date de naissance		PPS (CE, CM)	<input type="checkbox"/>	CardioFitness(M)	<input type="checkbox"/>
Nom des personnes prenant en charge		PPS (Collège)	<input type="checkbox"/>	Renforcement musculaire Adultes	<input type="checkbox"/>
I'enfant à la fin des cours	<input type="checkbox"/> Parent(s)	PPS = Préparation Physique et Sportive			
<input type="checkbox"/> Enfant autonome	<input type="checkbox"/> Autre :				

Parents de l'adhérent

Nom du père		Prénom	
Nom de la Mère		Prénom	
Adresse			
Code postal - Ville			
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse e-mail :			

Partie réservée au CAL

Cotisation 1 ^{er} trimestre	Chèque n°	Le
Cotisation 2 ^{ème} trimestre	Chèque n°	Le
Cotisation 3 ^{ème} trimestre	Chèque n°	Le
Demande d'attestation le		Donnée le
Période d'essai		Certicat médical du
Le certificat médical est obligatoire et il devra être remis au plus tard lors du premier cours.		

Si vous souhaitez vous investir pour le CAL de façon bénévole, cochez cette case : J'autorise le CAL à prendre en photo ou filmer l'adhérent dans le cadre des activités de l'association et à exploiter ces images sur tout support de communication. J'accepte les termes du règlement intérieur de l'association qui est disponible à l'adresse suivante :
https://cal77720.fr/wp-content/uploads/2023/08/reglement_interieur.pdf Les inscriptions sont subordonnées au versement d'une cotisation annuelle arrêtée par le bureau du CAL chaque année.
La cotisation devra être réglée avant le 1er cours.**Cette cotisation annuelle reste définitivement acquise et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.**

Un échelonnement trimestriel des encassemens pourra être accepté. (article n° 20 du règlement intérieur)

Les élèves devront souscrire une assurance tant pour les dommages dont ils seraient les auteurs (Responsabilité civile) que pour ceux qu'ils pourraient subir (assurance individuelle, accident corporel).

Observations :

Signature représentant légal